

LA FEUILLE BIO ARIÉGEOISE

Lettre d'information du CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège

Les BIOS d'Ariège - Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE DE SÉROU
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George – Tél. : 05 61 64 01 60 – Email : civambio09@free.fr
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Email : civambio09.technique@yahoo.fr

N° 22

Mars 2010

ÉDITORIAL

Après un partenariat avec la CAPLA et l'embauche de Cécile pour le suivi des grandes cultures et des fourrages, une nouvelle collaboration avec l'AADEB (Association Ariégeoise des Éleveurs Bovins) nous permet d'embaucher une personne spécialisée dans la commercialisation de la viande bovine. À quand un technicien spécialisé en maraîchage bio? et avec quel partenaire?

Tout ceci constitue une étape importante dans la vie du Civam Bio 09, qui marque un ancrage dans l'agriculture ariégeoise et une volonté de s'impliquer au plus près des fermes bios pour y résoudre les éventuels problèmes techniques ou commerciaux.

Le fait que «Les Bios d'Ariège» s'étoffent, suppose une implication forte des adhérents; au-delà de l'investissement du conseil d'administration, il nous paraît important que chacun se reconnaisse dans le travail des techniciens et puisse s'impliquer en fonction de ses disponibilités et de ses envies au sein des groupes de travail technique qui se mettent en place pour la définition et le suivi des missions à confier à nos salariés (cultures/ fourrages, viande, légumes...).

En effet, dans une association de producteurs comme la nôtre, le travail de l'équipe n'a de sens que s'il est impulsé et encadré par les adhérents. Les groupes référents techniques, le travail entre salariés et producteurs, la mise en place du nouveau conseil d'administration, nos nouveaux projets pour la bio en Ariège... tous ces thèmes seront discutés lors de notre assemblée générale du 6 avril. Nous vous y attendons nombreux !

Eric WYON

Encore des changements dans les aides à l'AB :
à lire en détail avant de faire
vos choix et remplir vos imprimés

SOMMAIRE

COMMUNICATION	pages 2 et 3
LES BRÈVES	page 4
LES AIDES À L'AGRICULTURE	pages 5, 6 et 7
ÉLEVAGE	pages 8, 9
RÉSEAU FNAB	page 10
MARAÎCHAGE	page 11
PETITES ANNONCES	pages 11 et 12

Bulletin Technique

COLLECTES : perspectives 2010	page 1
FORMATIONS : La méthode Hérody	pages 2 et 3
Association céréales-protéagineux	pages 3 et 4
COMPLÉMENTARITÉ PLAINE-MONTAGNE	page 4
GAMME BIO CAPLA	page 5
VARIÉTÉS DE CULTURES D'ÉTÉ CAPLA	page 6
DU CÔTÉ DU CREAB	page 6

Invitation

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CIVAM BIO 09

Le mardi 6 avril 2010

**Au lycée agricole de Pamiers
(amphithéâtre)**

17h45 : Débat public « Pourquoi et comment s'installer en Agriculture Biologique en Ariège ? ». Témoignages de 3 agriculteurs bios (maraîchage, bovin viande, cultures) et échange avec la salle.

19h30 : Apéritif ... et petit encas, offert par le CIVAM BIO 09 **puis Repas** rapide sous forme d'**auberge ariégeoise** (Merci d'amener des petits plats à partager).

20h30 : Assemblée générale statutaire

COMMUNICATION

Dimanche 30 mai 2010 : FOIRE BIO à BRIE AB/BA 2010

Depuis des mois, l'idée d'une foire bio sur le canton de Saverdun germe dans beaucoup d'esprits...



Marché biologique toute la journée
Animations pour les enfants
Ateliers et conférences
Buvette/casse-croûte
Programme en cours de finalisation

À Brie, commune rurale de 190 habitants située dans les coteaux de la Basse-Ariège, l'envie de soutenir l'agriculture biologique se réfléchissait au sein du Foyer Rural qui n'en est pas à sa première initiative en matière d'éducation à l'environnement.

Ainsi, en partenariat avec la Mairie de Brie, l'Office de Tourisme Intercommunal, l'association des Croqueurs et Paysans Gourmands, le Civam Bio 09 et les agriculteurs/éleveurs du territoire, la date du 30 mai 2010 a été retenue pour officialiser cette manifestation.

Pour les organisateurs, mettre en œuvre un événement de promotion de l'agriculture biologique dans ce secteur géographique de l'Ariège, découle de plusieurs constatations :

- il y a une forte demande de produits biologiques issus d'une agriculture locale sur un territoire dont la population est en pleine évolution,
- le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées compte nombre d'agriculteurs bio à découvrir,
- l'image de cette « autre agriculture sur ce territoire » est méconnue et est à promouvoir,
- le soutien des agriculteurs est nécessaire pour inciter à la conversion en AB.

Les volontés des acteurs locaux sont donc là et l'expérience des organisateurs de la foire de Saint-Lizier (Civam Bio 09) sera une aide précieuse pour le Foyer Rural, porteur du projet.

La foire bio AB/BA 2010 peut naître en Basse-Ariège avec un marché de produits biologiques, de l'artisanat, des animations pour les enfants, des ateliers et conférences, le village associatif...

Une bien belle journée en perspective à Brie !

Renseignements et inscriptions : dubois.isabel@orange.fr – 06 17 76 10 17

BAULOU

Dimanche 2 mai de 10h à 18h

Vagabond'Plants

Marché aux Plants et Graines bio et naturels

Plants, graines, légumes, aromatiques, feuilles et fleurs, produits du terroir.

Interventions : taille des arbres, biodynamie, nichoirs, jeux coopératifs,

Protection de la rivière Ariège, ass. type amap ...

Petite restauration bio.

TROC JARDIN :

Plants, graines, boutures, pots, revues, outils...

Contacts : Juliette au 05 61 65 32 46

ou christian.stigliani@wanadoo.fr

CONCOURS D'EPOUVANTAILS :

À amener la veille sur place.

Contacts : Ilioucha au 05 61 65 69 08

ou ormiel@orange.fr

Association « VAGABONDAGES » 09000 BAULOU

Tél. : 05 61 64 89 04 – bonavita@orange.fr

FOIRE ARIÈGE en BIO de SAINT-LIZIER : avis aux amateurs !



Le Civam Bio 09 commence déjà à penser à la 8^e édition de la Foire ARIÈGE en BIO de Saint Lizier, qui se tiendra cette année le dimanche 10 octobre 2010.

Première étape, constituer une équipe d'organisation : Hélène GIRARD, notre chargée d'organisation pour l'édition 2009 reprend du service et commencera son nouveau contrat mi-avril. Elle sera cette année secondée par Solenne ELLEMEET, étudiante en tourisme, qui dans le cadre d'un stage nous aide à améliorer certains points d'organisation.

Mais comme une foire bio de producteurs ne se construit pas sans producteurs ... nous vous proposons de rejoindre le comité d'organisation, qui comprend déjà 4 administrateurs du Civam Bio 09 et qui n'attend que de s'enrichir des idées et motivations de chacun !

Le rôle de ce comité : décider du programme, des animations, du choix des exposants et de tout ce qui concerne l'organisation de cet événement annuel sur l'agriculture bio telle que nous la souhaitons : cohérente et attachée à notre territoire.

Si vous souhaitez nous rejoindre, même pour une implication limitée, faites vous connaître au bureau du Civam Bio 09.

L'élevage de truites bio de Montbel récompensé

Le « prix de la dynamique agricole et de la Pêche », catégorie agriculture durable.
Voici le prix dont vient d'être lauréate la ferme aquacole du Plantaurel en Ariège.

Une reconnaissance bien méritée pour une production qui respecte les animaux et le milieu du début à la fin. D'autant plus que l'exploitation a été la première en France à produire du poisson bio en 2000. Un pari gagnant pour la ferme en plein essor dans le bio, et qui a concentré son activité sur la production de truites, en se répartissant sur deux sites. L'un est dédié à l'élevage des poissons (sur le lac de Montbel). L'autre est un atelier où sont transformées les truites bio, mais aussi d'autres poissons bio comme le bar ou la daurade. Sur les deux, un cahier des charges bien précis doit être respecté, avec un temps d'élevage plus long, une alimentation particulière (sans OGM par exemple), une densité peu élevée dans les bassins notamment.

Jean Marc Pirlot, gérant de la ferme aquacole explique, « sur l'atelier de transformation, le cahier des charges (vitesse de croissance réduite, très peu de traitements, de très faibles densités de poisson) consiste à préserver l'environnement et surtout le bien être animal. Dans l'atelier, on ne peut pas utiliser certains produits dans nos recettes, et on s'évertue à ne pas polluer le milieu ». Il y a par exemple à l'extérieur de l'atelier deux bassins, d'où s'écoule l'eau pour être auto-épurée.

Du côté de l'élevage, François Viallesseche, chef d'exploitation de la ferme aquacole, doit avoir une connaissance poussée du milieu où il travaille, « ce qui est très important, ce sont les densités. On met entre 5 et 10 kg au m³, donc les truitelles sont très peu concentrées. Comme elles ont un certain confort de vie, elles tombent moins malades, et vivent mieux ». Il faut aussi s'adapter au rythme du poisson « le temps d'élevage en bio est plus long. respecte la vie du poisson et son appétit. En ce moment par exemple l'eau est froide et le poisson n'a pas beaucoup faim, donc on le nourrit peu. Il y a moins de croissance. C'est un retard que l'on rattrape à d'autres périodes plus favorables ».



Pour le gérant de l'exploitation, cette manière de travailler correspond avant tout à une manière de raisonner autrement. Selon lui, « ça nous pousse à nous surpasser au niveau technique. Par exemple, quand on a commercialisé des petits pots pour bébé, on nous a demandé de produire sans antibiotique dans la vie du poisson. Comme le cahier des charges le permet à faible dose, on ne pensait pas pouvoir le garantir. Mais cette idée a germé, et on a beaucoup travaillé au niveau de la prévention, ça fait 4 ans qu'on n'utilise pas un gramme d'antibiotique, et on arrive à trouver d'autres solutions ».

Enfin, pour être compatible avec le bio, le site de Montbel n'est soumis à aucun type de pollution agricole ou industrielle (les teneurs en pesticides, métaux lourds et dioxines sont régulièrement surveillés). Et l'eau y est aussi de très bonne qualité (catégorie IA), et c'est là le premier maillon de la chaîne.

Paru le 9 février 2010 dans Ariège news
<http://www.ariegenews.com/news-592-14862.html>

Le nouveau logo bio européen : OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2010

La commission a rendu public, le 8 février 2010, le logo retenu par les internautes à l'issue du concours pour la conception du nouveau logo européen pour les produits biologiques.

Il sera officiellement adopté après la publication au Journal Officiel de la nouvelle annexe XI du règlement (CE) n° 889/2008 (modifiée le 1er mars 2010) de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil et définissant ses règles d'usage.

Le 1^{er} juillet 2010, l'utilisation du logo communautaire deviendra obligatoire pour les denrées alimentaires pré-emballées d'origine européenne remplissant les conditions d'usage. Il restera facultatif pour les denrées alimentaires importées.

Les nouvelles étiquettes devront être conformes au nouveau dispositif à compter du 1^{er} juillet 2010.

Cependant, un délai d'écoulement des étiquettes et des films d'impression réalisés avant le 1^{er} juillet 2010 est prévu jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

Les logos nationaux, telle la marque AB en France, ainsi que les logos privés pourront toujours être utilisés. La marque AB répond aux mêmes conditions d'utilisation que le logo communautaire. Elle est également utilisable sur les productions non encore couvertes par la réglementation communautaire mais par le cahier des charges français la complétant (lapins, autruches, escargots, aliments pour animaux de compagnie).



Pour en savoir plus et retrouver les principaux documents de référence (réglementation et guide étiquetage) :
www.agencebio.org

Les brèves

FORMATION HERBE : RAPPEL

La deuxième journée de la formation sur la gestion de l'herbe, avec Laure Chazelas (FR-CIVAM Limousin), aura lieu le lundi 12 avril 2010.

Programme prévu :

– Matinée au GAEC du Carregaut à Castelnau-Durban

– Après-midi à la ferme de Guilhem, chez Hubert Steinmann, à Camarade.

LES FORMATIONS de NOS VOISINS

■ Agriculture bio-dynamique : bases et pratiques.

Organisation : Maison de l'Agriculture Bio-Dynamique.

12-13 avril et 17-18 mai 2010 à Penne d'Agenais (47)

Plus d'information : nous contacter.

■ Formation Obsalim – homéopathie en élevage.

Organisation : FD-CIVAM 31

27 avril et 11 mai 2010 : matinée en salle à Rieux-Volvestre (31)

Intervenant : Dr. Oliarj, Vétérinaire GIE zone Verte

Contact : Nicolas BUYSE, Animateur FD CIVAM 31- 6 rue du Portail - 31220 Martres-Tolosane

Tél. : 05 61 23 00 49

<http://sites.google.com/site/civamhautegaronne/>

■ Semences paysannes, céréales panifiables et panification – initiation.

Organisation : FD-CIVAM 31

Une journée – début juin 2010 – Mondavezan (31)

Intervenant : James Forest, formateur Semences

Contact : Nicolas BUYSE, Animateur FD CIVAM 31- 6 rue du Portail - 31220 Martres-Tolosane

Tél. : 05 61 23 00 49

<http://sites.google.com/site/civamhautegaronne/>

■ Autoproduction et sélection de semences non hybrides.

Organisation : GABB 32

31 mars et 26 août dans le Gers

Intervenante : Jennifer Kendall d'AgroBioPérigord (Programme Sauvons la biodiversité)

Contact : Yoan Michaud, technicien au GABB 32,

Tél. : 05 62 61 77 58

■ Journées de formations à la culture attelée.

Organisation : PROMMATA.

Gestion d'une exploitation de maraîchage en traction animale.

Entretien et conduite du cheval de trait dans les travaux agricoles.

Eduquer son cheval et lui apprendre à travailler au bât et au collier.

Approche de l'âne et traction asine.

Maraîchage avec les chevaux et le porte-outil Kassine.

Maraîchage avec les ânes et le porte-outil Kassine.

Utilisation du polynol et ménage en paire.

Viticulture avec le porte-outil Matavigne et les chevaux.

Portage par bât et traction animale en montagne avec chevaux et mules.

Plus d'informations : Valérie Therrien. Tél. : 05 61 96 36 60

NOTIFICATION à l'AGENCE BIO : une formalité à faire chaque année

Quelques semaines avant l'arrivée des formulaires 2010, voici quelques rappels concernant la notification auprès de l'Agence bio. La notification est une obligation pour tout opérateur bio, comme le stipule l'article 28 du reg 834/2007.

L'idée générale est de signaler que l'on est engagé en bio et sur quelles activités.

Chaque État membre est libre d'organiser la notification comme il le souhaite. En France, elle est faite via l'Agence bio. Elle peut être faite toute l'année sur le site de l'Agence bio : <http://notification.agencebio.org/> ou par courrier.

L'Agence bio en profite en général pour collecter des données supplémentaires qui ne sont pas obligatoires (mais

qui serviront pour des travaux sur les filières). La notification permet de figurer sur l'annuaire en ligne de l'Agence bio. La notification est mise dans le règlement sur le même plan que la certification. Elle doit être réalisée en tout début d'engagement pour les nouveaux convertis.

L'absence de notification est un motif de retrait ou de suspension de licence. Lors de l'établissement des nouveaux plans de contrôle cette année, l'INAO (nouvelle tutelle des OC depuis 2006) a particulièrement insisté sur ce point.

Contact : Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique - Service notifications : Tél. : 01 48 70 48 42 - notifications@agencebio.org

RAYON BIO au Gamm Vert de Montesquieu

Proposez à la vente vos produits transformés

Il est prévu d'installer un rayon de produits biologiques dans le magasin Gamm Vert CAPLA à Montesquieu. Le système envisagé concerne des denrées telles que du miel, des boissons, de la farine, des huiles, des conserves, des fromages... dans un rayon consacré aux « produits du terroir ».

Pour les producteurs intéressés, une réunion d'information aura lieu le 8 avril à 14h au Gamm Vert de Montesquieu. Informer Cécile Cluzet ou Philippe Monnier de votre venue.

LES AIDES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'ACTUALITÉ SUR LES AIDES À L'A.B. :

des changements, encore des changements ... attention aux nouveautés avant de remplir vos imprimés !

La FNAB a été reçue au Ministère de l'Agriculture le 10 février dernier pour faire un point sur l'évolution des dispositifs d'aide à l'agriculture biologique. En effet, les changements à prévoir sont importants, avec la renégociation de la PAC en 2013, le passage de la MAE CAB (Mesure AgroEnvironnementale Conversion à l'AB) du second vers le premier pilier à partir de 2011, l'extension la mesure « Maintien à l'AB » à toutes les régions dès 2010.

Parmi les nouveautés, la mesure « **Soutien à l'Agriculture Biologique** » (**SAB**) apparaît dans le premier pilier et vient remplacer la MAE « Aide au Maintien en AB » (MAB), qui n'était jusqu'alors pas disponible en Midi-Pyrénées. Il s'agit d'une aide annuelle. Les montants devraient être les mêmes que pour la MAE MAB (voir détail dans tableau page suivante). L'enveloppe nationale prévue est de 50 millions d'euros. La circulaire d'application ne sortant pas avant le 15 mai 2010, nous ne sommes pas en mesure de vous donner tous les détails. **MAIS ATTENTION, si vous faites la demande SAB dans votre dossier PAC 2010, vous ne pourrez pas demander le crédit d'impôts sur vos revenus 2010 (à demander en mai 2011) ... avant de remplir, faites le point sur ce qui est le plus avantageux pour votre situation spécifique !**

L'existence du **crédit d'impôts** n'est pas confirmée au-delà de 2011 (sur la base des revenus 2010). Attention, crédit d'impôts et SAB ne seront pas cumulables sur une même année fiscale. Comme expliqué ci-dessus, en 2010, vous pourrez demander la SAB et le crédit d'impôts sur la base des revenus 2009. Mais dans ce cas, vous n'aurez plus droit au crédit d'impôts en 2011 (sur la base des revenus 2010).

Du côté de l'**aide à la conversion (CAB)**, on devrait connaître de grands changements à partir de 2011 : montants, durée d'engagement, articulation avec la mesure SAB... Pour ceux qui envisageraient de se convertir à partir de 2011, nous disposons de très peu d'informations. Attendons déjà de connaître le règlement d'application pour l'année 2010 ?!! ...

Pour les personnes engagées en **PHAE** et qui se posent la question de la conversion, sachez que la CAB et la PHAE ne

sont pas cumulables sur des mêmes parcelles ... mais que la PHAE disparaîtra en 2011 (c'est-à-dire plus de nouveaux contrats, mais les contrats en cours se poursuivront). Au vu de l'enveloppe disponible, des priorités sont établies par le ministère : apparemment, seules les personnes qui arrivent à terme de leur contrat herbagé cette année ou en 2011 (ex CAD ou ex PHAE) pourront réengager une PHAE en mai 2010 ... normalement pour 5 ans, mais le doute plane toujours sur le maintien de la PHAE après 2013. Elle sera plafonnée à 5 500 € par exploitation.

Concernant le **Plan Végétal Environnement**, qui complète pour les bios la mesure « Aide à l'investissement », la liste des investissements éligibles a été élargie (vous pouvez nous la demander, ou à la DDT ex DDEA). 3 dates de sessions sont prévues pour les dépôts de vos dossiers :

- **3 mai 2010 – examen des dossiers le 8 juin**
 - **20 août 2010 – examen des dossiers le 21 septembre**
 - **15 octobre 2010 – examen des dossiers le 9 novembre**
- Après l'examen de votre dossier, il faut compter environ un mois avant d'obtenir la réponse de la DDT (ex DDEA) et donc AVANT de COMMENCER à engager vos dépenses (il faut avoir reçu une notification d'attribution de la DDT).

Enfin, notez aussi l'existence du **crédit d'impôts à la formation** et de l'**aide à la certification pour les artisans** de la transformation Bio.

Nous vous invitons donc à lire attentivement le tableau récapitulatif sur les aides, qui a été actualisé au vu de toutes ces évolutions !

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE : INFORMEZ VOS MAIRIES !

L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est une mesure proposée aux communes dans le cadre du code général des impôts.

Les agriculteurs qui souhaitent en bénéficier doivent en faire la demande auprès de leur mairie. La mairie doit ensuite délibérer en ce sens. Il est possible que les mairies n'aient pas connaissance de cette mesure, c'est donc aux agriculteurs bios de leur proposer de délibérer dessus. Les bénéficiaires sont les exploitants qui engagent en 2010 des nouvelles parcelles en agriculture biologique. En cas d'accord du conseil municipal, l'exonération est reversée au preneur, c'est-à-dire celui qui exploite les terres.

Pour avoir accès au texte et le ainsi le proposer à vos mairies :

Aller sur le site www.legifrance.gouv.fr. Cliquer sur les codes en vigueur puis dans le cadre « Choisir un article au sein d'un code » sélectionner Code général des impôts, indiquer le numéro de l'article : 1395 G et lancer la recherche.

CREDIT D'IMPOT à la FORMATION : le saviez vous ?

Qui y a droit ? Tout chef d'entreprise au régime du **bénéfice réel**

Calcul : Total des heures passées en formation X Taux horaire du SMIC.

Dans la limite de 40 heures / année civile/ entreprise, depuis le 06/08/2008

Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 h.

Le formulaire sera disponible sur le site internet des impôts, à joindre à votre déclaration .

Les aides à l'Agriculture Biologique

Nom du dispositif	Qui y a droit ?	Quels montants ?	Comment faire la demande ?	Contacts utiles
<p>AIDE À LA CONVERSION (CAB)</p> <p>Quelle échéance ? Dans le cadre du dossier PAC 2010 à rendre en mai 2010.</p> <p><i>Toutes les modalités de début de certification doivent être effectives pour déposer le dossier PAC : commencez les dès le mois de mars !</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout agriculteur éligible aux MAE (de 18 à 60 ans) engageant des parcelles en AB pour au moins 5 ans. • Conversion débutée depuis moins d'un an. • Parcelles n'ayant pas été conduites en AB depuis au moins 5 ans. • Pour l'aide aux prairies permanentes, posséder un troupeau engagé en AB avec au moins 0,2 UGB/ha. <p>ATTENTION : aucune autre MAE (comme la PHAE) n'est cumulable sur une même parcelle (mais possible sur des parcelles différentes).</p>	<p>Montant à l'hectare versé chaque année pendant 5 ans.</p> <p>Selon la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maraîchage et arboriculture : 900 €/ha/an, • légumes plein champ, viticulture, PPAM : 350 €/ha/an, • cultures annuelles et prairies temporaires : 200 €/ha/an, • prairies et châtaigneraies : 100 €/ha/an (mini 0,2 UGB/ha pour les prairies). <p><i>Plafond de 15 000 €/an non confirmé pour 2010.</i></p>	<p>Pour tous les agriculteurs qui ont commencé la conversion après le 16 mai 2009, la demande sera à faire dans le cadre du dossier PAC de mai 2010 (formulaire « Demande d'engagement MAE 2010 »).</p> <p>Si les modalités 2010 restent identiques à 2009, les pièces complémentaires à joindre au dossier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclaration de surface, • liste récapitulative des éléments engagés, • attestation de début de conversion délivrée par l'organisme certificateur, • une brève présentation de votre projet économique en AB. 	<p>CIVAM BIO 09 * pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les divers formulaires, • répondre à vos questions, • vous accompagner pour étudier le cas particulier de votre ferme et préparer l'ensemble de votre dossier. <p>DDEA de l'Ariège pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les divers formulaires, • répondre à vos questions spécifiques, • déposer votre dossier complet. <p>Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX Et téléchargement de tous les formulaires et notices sur : www.ariège.equipement.gouv.fr/ Rubrique : professionnel – agriculture – Mesures agro-environnementales</p>
<p>SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p><i>La mesure « Maintien à l'AB » change de nom et devient « Soutien à l'AB » Enfin accessible en Midi-Pyrénées</i></p> <p>Quelle échéance ? Dans le cadre du dossier PAC 2010 à rendre en mai 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs engagés en AB et ne touchant pas l'aide à la conversion • Pas de cumul possible sur une même parcelle avec les autres aides à la parcelle, mais possibilité de cumul au sein d'une exploitation pour des parcelles différentes • Pas de cumul avec le crédit d'impôts sur la même année fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • maraîchage et arboriculture : 590 €/ha/an, • légumes plein champ, viticulture, PPAM : 150 €/ha/an, • cultures annuelles et prairies temporaires : 100 €/ha/an, • prairies et châtaigneraies : 80 €/ha/an (mini 0,2 UGB/ha pour les prairies). 	<p>Nous ne connaissons pas encore les modalités de dossier.</p> <p>ATTENTION, si vous faites la demande SAB dans votre dossier PAC 2010, vous ne pourrez pas demander le crédit d'impôts sur vos revenus 2010 (à demander en mai 2011) ... avant de remplir, faites le point sur ce qui est le plus avantageux pour votre situation spécifique !</p>	<p>CIVAM BIO 09 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les divers formulaires, • répondre à vos questions. <p>DDEA de l'Ariège :</p> <p>Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX</p>
<p>CRÉDIT D'IMPÔT BIO</p> <p>Quelle échéance ? Dans le cadre de la déclaration de revenus 2009, à rendre en mai 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les entreprises agricoles dont 40 % au moins de leurs recettes proviennent de l'AB. • Egalement les personnes non imposables. • SAUF les exploitations qui touchent une aide conversion (aide CAB) sur plus de 50 % de leur surface. • Non cumulable avec l'aide au maintien. 	<p>Tous les montants sont doublés :</p> <p>Entre 2 400 et 4 000 € par ferme ou associé de GAEC.</p> <p>Forfait de 2 400 € + 400 € par hectare jusqu'à un plafond de 4 000 € au total.</p>	<p>Le nouvel imprimé à joindre à votre déclaration d'impôt ne sera disponible qu'en mai 2010.</p> <p>Le formulaire sera disponible sur le site internet des impôts, à joindre à votre déclaration.</p>	<p>CIVAM BIO 09 * pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir le formulaire crédit d'impôt, • vous aider à le remplir.
<p>EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les parcelles agricoles engagées en mode de production biologique APRÈS le 1^{er} JANVIER 2010. • Pour autant que le conseil municipal de la commune prenne délibération pour l'application de la loi 2008-1945. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. • Pendant une durée de 5 ans. • L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle où vous avez engagé les parcelles en AB. 	<p>Il faut faire la demande auprès de sa commune, qui doit prendre une délibération AVANT le 1^{er} OCTOBRE de l'année, pour en bénéficier l'année suivante.</p>	<p>CIVAM BIO 09 * pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir plus d'informations sur les démarches à réaliser.

Nom du dispositif	Qui y a droit ?	Quels montants ?	Comment faire la demande ?	Contacts utiles
AIDE À LA CERTIFICATION BIO POUR LES AGRICULTEURS de la région Midi-Pyrénées et du FEADER Quelle échéance ? Tout au long de l'année, en fonction de votre date d'engagement auprès d'un organisme certificateur.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les agriculteurs engagés en AB (labellisés ou en conversion) s'engageant à rester en AB pendant 5 ans. SAUF ceux bénéficiant actuellement d'une aide à la conversion (aide CAB) sur plus de 50% de leur surface. L'aide est également accessible aux cotisants solidaires. Le bénéficiaire s'engage à poser à l'entrée de son exploitation un panneau mentionnant l'activité AB fourni par la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> 80 % du montant HT de la facture de l'organisme certificateur, jusqu'à un maximum de 400 € par an et par exploitation. 	Cette aide est désormais complétée par un fond européen FEADER (mesure 132 du PDRH). Le dossier est établi pour une période de 3 ans. Pour recevoir le paiement chaque année, il faut ensuite envoyer la facture de l'OC acquittée et la licence en cours.	CIVAM BIO 09 * pour : <ul style="list-style-type: none"> obtenir le dossier et la notice explicative. CONSEIL REGIONAL MP pour : <ul style="list-style-type: none"> envoyer votre dossier complet. Contact : Edouard LAIGNEAU Direction Agricole : 05 61 33 52 36 22 avenue du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex
AIDE À LA CERTIFICATION BIO POUR LES ARTISANS de la région Midi-Pyrénées Pour les personnes ayant une entité juridique de transformation (SARL...)	<ul style="list-style-type: none"> Artisans, inscrits au répertoire des métiers, qui stockent, conditionnent, transforment ou préparent des productions issues de l'AB. s'engageant à rester en production biologique pendant une durée de 5 ans. chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 000 €. 	250 € maximum.	Dossier à adresser au conseil régional avec devis et ensemble des pièces justificatives.	CIVAM BIO 09 * pour : <ul style="list-style-type: none"> obtenir le formulaire, vous aider à le remplir.
AIDE À L'INVESTISSEMENT de la région Midi-Pyrénées et du FEADER Quelle échéance ? Tout au long de l'année. <u>Avant de commencer les investissements</u>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les agriculteurs engagés en AB (labellisés ou en conversion – exerçant à titre principal) s'engageant à rester en AB pendant 5 ans. Pour des investissements neufs (voir liste du matériel éligible). Agriculteurs n'ayant pas dépassé le plafond de 61 000 € HT d'investissements faisant l'objet d'une subvention (cumul sur les 5 dernières années). 	<ul style="list-style-type: none"> 35 % du montant HT de la dépense (majoration de 5 % pour les jeunes agriculteurs). Minimum 5 000 € HT d'investissement à réaliser. 	Cette aide est désormais complétée par un fond européen FEADER (mesure 121 C5). Dossier à adresser au Conseil Régional avec devis et ensemble des pièces justificatives.	CIVAM BIO 09 * pour : <ul style="list-style-type: none"> obtenir le dossier et la notice explicative. CONSEIL REGIONAL MP pour : <ul style="list-style-type: none"> s'assurer que le matériel envisagé est éligible, faire le point sur votre enveloppe disponible (en fonction de vos investissements antérieurs), envoyer votre dossier complet. Contact : Guichet unique du Conseil Régional : 05 61 33 52 36 22 avenue du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex
Cette aide s'articule avec de nombreuses autres aides à l'investissement qui couvrent du matériel différent (PVE, aide bâtiment, aide à la transformation à la ferme, ...) : contactez-nous pour savoir de quel dispositif dépend votre projet d'investissement.				
AIDE AUX VEAUX BIOS <i>Elle doit exister à partir de 2010, mais nous ne connaissons encore aucun détail des modalités de dossier.</i> Quelle échéance ? À partir de 2010.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les agriculteurs engagés en agriculture biologique pour la production de veaux. Par veau bio, on entend des bovins de moins de 8 mois, abattus pour la consommation de viande même si ils ne sont pas valorisés en circuit bio. 	Apparemment, il faudra distinguer : <ul style="list-style-type: none"> le montant de base (montant indicatif d'environ 35 € / veau), la majoration pour les veaux bio produits par des exploitants adhérents d'une OP reconnue (= double du montant de base). 	Nous ne connaissons pas encore les modalités de dossier. Apparemment, il faudra déposer une demande d'aide entre le 1 ^{er} mars et le 15 mai de la campagne, pour les veaux de l'année précédente.	CIVAM BIO 09 * pour : <ul style="list-style-type: none"> obtenir les divers formulaires, répondre à vos questions, DDEA de l'Ariège : Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX

* **Contacts CIVAM BIO 09 :** Estelle GEORGE – Tél. : 05 61 64 01 60 – civambio09@free.fr
 Cécile CLUZET – Tél. : 05 61 67 90 99 – civambio09.technique@yahoo.fr

ÉLEVAGE

BOVINS VIANDE BIO : nouveau projet pour mieux valoriser la viande bio d'Ariège ... et nouvelle salariée

Depuis cet automne, nous préparons un projet un partenariat avec l'AADEB (Association Ariégeoise des Eleveurs Bovins)... sa concrétisation vient de commencer avec le recrutement d'une technicienne spécialisée sur la filière viande. Son travail débutera le 1^{er} avril.

Une étude réalisée en 2007/2008 par le CIVAM Bio 09 a montré que 52% de la production viande bovine bio n'est pas valorisée en agriculture biologique (soit plus de 40000 kg-carcasse) ; une grande partie part dans la filière conventionnelle de brouillards en Italie. La problématique d'export et de non valorisation des bovins est la même en conventionnel (et même plus forte), puisqu'en Ariège, seulement 10% des animaux sont aujourd'hui engraisés, finis puis vendus localement dans des boucheries traditionnelles et/ou des entreprises de chevilles. Aujourd'hui, 80% des ventes d'animaux ariégeois partent en Italie ou en Espagne pour l'engraissement. En plus des fluctuations habituelles, la situation est aggravée par la nouvelle PAC et la problématique de la FCO.

Nous nous sommes rapprochés de l'AADEB, acteur reconnu de la commercialisation locale des bovins viande en Ariège, avec qui nous partageons les mêmes objectifs devant ce constat : nous pensons qu'il est important de travailler à la diversification de la valorisation de la production bovine pour soutenir l'activité des éleveurs bovins, contribuer au maintien et au développement d'une économie territoriale en lien avec la production alimentaire et également répondre à la demande des consommateurs de manger de la viande locale et transparente sur son mode de production.

C'est pourquoi nous avons construit un programme de travail en partenariat sur 3 ans, pour promouvoir et valoriser la viande bovine ariégeoise de qualité (issue des filières traditionnelles et biologiques) en circuit de proximité. L'idée est mutualiser notre travail, pour profiter des expériences et compétences de chacun.

L'objectif est double :

- répertorier les possibilités de marchés de viande bovine et animer la mise en place de nouvelles filières,
- accompagner les adaptations dans les systèmes de production en proposant des références et des suivis sur les fermes.

Le CA du Civam Bio 09 a procédé au recrutement d'une nouvelle personne pour assumer ces nouvelles fonctions. Corinne AMBLARD va donc rejoindre l'équipe du Civam Bio 09 le 1^{er} avril 2010. Originnaire de Lozère, Corinne a travaillé pendant 7 ans comme chargée de développement des filières viandes de qualité en circuits courts dans une association éleveurs/acheteurs en Ardèche. Elle a ensuite été responsable qualité de l'abattoir de Privas (07). Nous espérons que son expérience ardéchoise nous aidera à concrétiser nos objectifs rapidement. Son travail sera encadré par un groupe référent d'éleveurs bovins bios ...

groupe que nous souhaitons ouvrir à tous les producteurs pour être au plus près des réalités des fermes.

Le travail de reconnaissance et de mise en réseau que mène le Civam Bio 09 depuis plusieurs années porte aujourd'hui ses fruits en permettant l'embauche de techniciens qui travaillent enfin sur des problématiques concrètes de producteurs. Pour que ces techniciens répondent au mieux à vos besoins, faites remonter vos attentes et n'hésitez pas à participer aux groupes référents par thématique de production ... alors si vous souhaitez participer au groupe « bovin viande », faites nous signe !



© Earl des trois chènes

UN GROUPE D'ÉCHANGE ENTRE ÉLEVEURS

Le groupe de discussion sur l'herbe a démarré sa dynamique d'échange chez deux de nos éleveurs : chez Martin Goensch à Artigat, et chez Marc Latarge et Audrey Vaillant à Monjoie-en Couserans. La neige, invitée surprise à la date prévue du 8 mars, nous a laissé le champ libre pour se retrouver le 15 mars. Deux thèmes ont été principalement discutés par les huit participants à cette première journée : la maîtrise des ronces et des broussailles sur les prairies de fauche, et l'organisation du pâturage tournant.

Ce groupe est ouvert à tous ceux qui le souhaitent, agriculteurs bios et conventionnels, et à tout sujet de discussion ! Pour être tenu informé des activités, suggérer un thème, ou proposer une visite, contacter Cécile. Le CIVAM Bio 09 intervient pour organiser les journées d'échange, diffuser de l'information technique et inviter si besoin les intervenants compétents.

Nous proposons une rencontre au cours de l'été, pour faire un bilan de la première fauche. Si l'un de vous souhaite ouvrir les portes de sa ferme...le groupe sera heureux de s'y retrouver.

VACCINATION FCO : LE PREMIER PROCÈS EST REPORTÉ, LE DEUXIÈME ARRIVE

Deux éleveuses étaient convoquées au tribunal d'Auch, le 16 mars, pour ne pas avoir vacciné leurs animaux. Ces deux personnes sont en bio.

Dans de nombreux départements, des éleveurs ont reçu des PV, ont été auditionnés en gendarmerie, se sont vu proposer par le procureur une médiation pénale de quelques euros par animal non vacciné (refusée par les éleveurs)... mais pas encore de véritable procès. Auch est donc le premier au niveau national. Il devait donc constituer la première jurisprudence, d'où la nécessité de soutenir au mieux les éleveuses inquiétées.

La coordination nationale des collectifs FCO ainsi que les structures qui défendent la liberté vaccinale (FNAB, Nature et Progrès, Confédération Paysanne, GIE Zone Verte, GDRO, des citoyens, des paysans...) se sont mobilisées pour être présentes à Auch. Ce sont donc environ 250 personnes qui se sont installées devant le tribunal, avec panneaux, banderoles... échangeant sur le sujet du jour. Une vingtaine d'ariégeois ont fait le déplacement. Et finalement le procès a été reporté à une date encore indéterminée, le procureur estimant qu'il avait besoin d'informations complémentaires. Nul doute que les agents des « renseignements généraux » dissimulés dans la foule auront su lui faire remonter que les éleveurs qui ont décidé de ne pas vacciner ne vaccineront pas. Que leur détermination est à la hauteur de leur solidarité avec les inculpées : SANS FAILLES. Le troupeau de résistants



a finalement transhumé jusqu'à la préfecture, où il a été bloqué par quelques policiers, le préfet préférant remettre à plus tard une petite discussion sur un sujet sur lequel il a probablement lui aussi besoin de quelques « informations complémentaires ».

Pour des raisons de proximité géographique, ce sont essentiellement des éleveurs du sud ouest qui se sont rassemblés. Les éleveurs d'autres régions réservent leur énergie pour le 19 mars, direction le Bas-Rhin, pour un procès similaire qui s'il n'est pas lui aussi reporté, risque de constituer la véritable première jurisprudence.

Tout éleveur qui refuse la vaccination obligatoire peut rejoindre le collectif afin de ne pas se retrouver seul à gérer les pressions administratives.

Contacts Collectif Ariège :
Michel Thouzery plantes.et.nomades@wanadoo.fr ;
David Grangé david.grange@nordnet.fr ;
ou le Civam Bio 09

RAPPEL FOURRAGES : Pensez à faire vos demandes de dérogation

Vous êtes nombreux à vous être renseignés sur la possibilité de dérogation pour l'achat de foin conventionnel. La condition sine qua non pour l'obtention des dérogations est remplie depuis le 15 janvier avec la parution de l'arrêté ministériel reconnaissant que l'Ariège a subi une calamité agricole. Le déficit fourrager moyen est estimé à 1186 UF par EVL

(Equivalent Vache Laitière) sur le nord de l'Ariège, et à 948 UF/EVL sur le sud du département.

L'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) est en train de traiter les demandes et doit réunir la commission permanente en charge du bio pour statuer dessus.

Pour les éleveurs qui ne l'auraient pas encore fait, vous pouvez encore

adresser votre demande à votre organisme certificateur. Elle sera alors traitée de façon « individuelle » au regard des critères qui auront été établis par la commission permanente.

Pour plus d'information, contactez Cécile Cluzet au 05 61 67 90 99

Développement de la bio en France : 300 nouveaux producteurs bio par mois en 2009

D'après les premières estimations de l'Agence BIO, 3 600 nouveaux producteurs se sont engagés dans l'agriculture biologique en 2009, soit 300 producteurs de plus en moyenne chaque mois. En un an, le rythme d'engagement a plus que doublé. Le nombre de producteurs bio a donc augmenté de 23 % en 2009 par rapport à 2008. Au total, fin 2009, 16 400 producteurs cultivaient selon le mode de production biologique en France, alors qu'ils étaient 13 298 en 2008. Il s'agit de la plus forte progression constatée depuis 1995.

Au total, la France comptait 25 000 opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs) engagés en bio au 31/12/2009, soit 20 % de plus que l'année précédente. Au total, 4 100 nouveaux opérateurs ont rejoint les acteurs bio en 2009.

3,2 % des exploitations françaises étaient bio fin 2009. Les surfaces de terres de ces exploitations atteignaient 670 000 hectares, soit 2,4 % à 2,5 % de la SAU françaises. 516 000 ha étaient certifiés bio et 154 000 ha en conversion.

Toutes les régions de France enregistrent une croissance du nombre d'exploitations bio en 2009 (entre + 11 % et + 35 %). Dans le trio de têtes des régions affichant les plus forts taux de progression figurent : Languedoc-Roussillon (+ 35 %), Ile-de-France (+33 %), Provence Alpes Côte d'Azur (+ 30 %).

Midi Pyrénées, elle se place aux environs de + 22 %, avec environ 1 600 producteurs bios en 2009.

Source : Agence Bio

« Réseau FNAB »

Pour renforcer l'indépendance de la FNAB dans ses actions politiques et syndicales

Historique

Depuis 3 ans, la FNAB appelle à une contribution volontaire d'un montant correspondant à 1% du crédit d'impôt (et/ou une part de vos aides à la conversion). Ces 2 dernières années, les apports des producteurs du réseau ont permis de collecter 75 000 euros annuels, ... soit seulement 10% des ressources de la FNAB.

Pourquoi cet appel ?

Votre contribution volontaire est essentielle pour que la FNAB mène ses actions politiques et syndicales, car elle doit :

- peser sur la définition des **dispositifs d'aides** aux agriculteurs (crédit d'impôt, aides au maintien, aides à la conversion, autres aides liées à la PAC), et plus globalement sur les **politiques agricoles et environnementales**,
- **défendre la position des agriculteurs biologiques du réseau** sur les obligations de traitement et de vaccination (la FCO actuellement), et ce jusqu'aux tribunaux,
- **agir pour une agriculture sans OGM**, pour le droit d'utiliser des semences paysannes, et pour une **réglementation bio fidèle à nos engagements**, plus proche à la fois des fondamentaux de la bio et des réalités du terrain (actuellement : réglementation vinification, engraissement des agneaux, semences, etc...),
- **construire des alternatives** aux filières économiques traditionnelles (organisations économiques de producteurs bio, participation à la création d'une **marque collective** garantissant les produits issus de l'agriculture biologique, etc.).



Pour défendre une bio qui reflète vos valeurs, nous avons besoin de l'implication de tous

Afin de continuer son travail quotidien pour le développement d'une bio à taille humaine, respectueuse de la nature et des Hommes, la **FNAB et son Conseil d'administration vous sollicitent à nouveau, et appellent cette année à un versement individuel de 40 euros (le crédit d'impôt étant passé à 4 000 euros)**.

Cette contribution s'ajoute à la cotisation de base de 15 euros versée depuis de nombreuses années. Celle-ci est utilisée principalement pour financer l'animation du réseau afin que celui-ci soit toujours pour vous un lieu d'apprentissage, d'échange et d'accès à l'information.

Comme chaque année, les groupements départementaux se chargent de collecter localement vos contributions et de reverser un chèque global des apports régionaux à la FNAB.

Merci libeller vos chèques à l'ordre de la FNAB, d'indiquer « contribution volontaire FNAB » et de les renvoyer à l'adresse du Civam Bio 09 :

Cottes – 09 240 LA BASTIDE DE SEROU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FNAB

**se déroulera les 30 et 31 mars
à Dijon, chez nos collègues
des Bios de Bourgogne.**

Au programme :

- Des débats : L'eau : enjeux pour la conversion et l'accompagnement de la bio; Comment le réseau FNAB s'implique-t-il dans l'arrivée du nouvel identifiant ?
- Des colloques : Quelle place pour l'agriculture biologique dans l'économie agricole et la société? Quelle alternative au modèle agro-alimentaire dominant ? ...
- Et aussi, des dégustations de vin, des soirées festives et des échanges avec des bios de toute la France!

Pour en savoir plus, contactez nous.

La bio bien moins aidée que les OGM malgré la demande

« Après que la Commission européenne de Barroso a autorisé la pomme de terre OGM de BASF dont les sous-produits protéinés pourraient bien se retrouver dans l'alimentation du bétail, le Fonds stratégique d'investissement injecte 150 millions d'euros dans les OGM », remarque la Fédération nationale de l'agriculture biologique dans un communiqué du 5 mars.

« En parallèle, 3 millions d'euros seulement sont versés à l'Agence Bio pour le développement du secteur. L'aide à la conversion en bio est ramenée à deux ans, le crédit d'impôt dont bénéficient les producteurs est appelé à disparaître, et les crédits d'animation sont insuffisants pour accompagner correctement les 300 agriculteurs conventionnels qui font le pas vers la bio chaque mois », poursuit la Fnab.

Le syndicat conclut : « Ce grand écart entre les discours et les moyens peut être perçu comme une véritable provocation par la filière bio. À quand 150 millions d'euros investis pour développer l'agriculture biologique ? Ce modèle agricole porteur crée de l'emploi et stimule l'activité de PME réparties sur tout le territoire, pour nourrir les enfants des écoles, des lycées, et des collèges, mais aussi approvisionner les autres lieux de restauration collective ».

Les paysans bio, tout comme les consommateurs, attendent un signe fort du gouvernement, selon le syndicat.

Paru dans <http://www.agrapresse.fr> le 15 mars 2010

MARAÎCHAGE : ça avance !

Dans notre dernier bulletin, nous indiquions que le Civam Bio 09 se penche enfin sur le dossier des légumes... après quelques rebondissements, voici en quelques mots où nous en sommes :

Le travail de stage est finalement tombé à l'eau car l'étudiante a stoppé sa formation ... mais ce n'est que partie remise car nous envisageons aujourd'hui sérieusement la création d'un nouveau poste de technicien, complètement consacré au maraîchage bio. Ceci permettrait de faire un travail suivi dans la durée, et d'apporter enfin un soutien technique à ceux qui le souhaitent.

Nous attendons aujourd'hui les conclusions d'une possibilité de partenariat avec la chambre d'agriculture sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous espérons concrétiser le bouclage du projet dans quelques semaines, pour aboutir à un technicien en poste avant l'été. Affaire à suivre ...



© Hélène Girard

PETITES ANNONCES

VENDS (09) : Jeunes taureaux reproducteurs d'un élevage herbager en montagne (non certifiés AB).- 2 limousins 12 mois - 1 limousin 16 mois - 1 suisse 16 mois (parents herd book). Très bonne génétique et conformation. Animaux dociles, habitués à l'attache. Cheptel indemne IBR et paratub.
Contact : Alain Olive à Massat (09230)
lafermedesouegnes@free.fr – Tél. : 06 84 08 89 38

VENDS (09) : Barre de coupe Khun GH 500 (5 plateaux) d'occasion, bon état, prix 1 500 € net.
Contact : Jean Louis Savignol à Lasserre (09230)
Tél. : 05 61 66 65 34

VENDS/ÉCHANGE (09) : Broyeur de branchages, 3 points tracteur, pour BRF et bois plaquettes / 4x4 Nissan Patrol, pour aller dans les champs / Presse à fourrages.
Contact : Pascal Laurent à Artigat (09130)
Tél. : 05 61 68 58 87

VENDS (09) : Bélier tarasconnais certifié AB, cause consanguinité. Contact : Claude Ancel à Roquefixade (09300). Tél. : 06 83 39 42 38

VENDS (31) (cause santé) : Vache gersaise en début de lactation, 1 taureau gascon sans le gène culard, 1 veau broutard gascon à réserver en taureau, 5 génisses gasconnes de 12/15 mois, tous certifiés AB.
Contact : Nathalie et Fabrice Lorot à Montbernard (31230) – fabrice.lorot@orange.fr Tél. : 05.61.88.76.97.

VENDS (09) : 10 t de triticales certifié AB, 300 €/t
Contact : Franz Weingartner à Madière (09100),
Tél. : 05 61 68 79 42

VENDS (09) : Taureau limousin de 2 ans, certifié AB / vache Montbéliarde 6 ans vêlage fin avril, certifiée AB
Contact : René Donjat à Escosse (09100)
Tél. : 05 61 67 65 84 le soir

VENDS (65) : Chiots de race Labrit des Pyrénées. Parents plein papiers, 200 € le chiot.
Contact : Alain Noguez à Ouzous (65)
alain.noguez@wanadoo.fr – Tél. : 06 83 50 61 19

VENDS (12) (cause surnombre) : 35 brebis Lacaune Bio de fin de gestation ou en début de lactation. Excellent état sanitaire. Contrôle laitier.
Contact : Didier Espinasse à Réquista (12)
Tél. : 05 65 46 46 65 / 09 63 04 17 29. (H.R)

VENDS (32) : Graines de luzerne certifiées bio.
Contact : Pierre Pujos à Saint Puy (32).
Tél. : 06 86 76 86 07.

CHERCHE : Une trentaine de balles rondes de foin bio et une dizaine de balle ronde de paille bio, contre vaches lourdaises ou génisses (certifiées AB) ou contre paiement. Contact : Didier Briot à La Fossat (09130)
didbriot@yahoo.fr – Tél. : 05 61 68 58 33

CHERCHE : Génisse race laitière prête à vêler.
Contact : Wolfgang Bendick à Augirein (09800)
Tél. : 05 61 96 12 43

CHERCHE : Graines de vesce (pure ou en mélange avec de l'avoine), 130 kg / 2 vaches gasconnes AB pour de l'engraissement. Contact : François Gonella à Marsolan (32) – Tél. : 05 62 68 72 74

Suite page suivante

**BULLETIN D'ADHÉSION 2010
au CIVAM BIO 09**

NOM – PRENOM :

COORDONNÉES :

TÉL./FAX :

E-MAIL :

PRODUCTIONS :

Verse un chèque de 60 € à l'ordre du CIVAM BIO 09,
pour adhérer au groupement des producteurs
biologiques de l'Ariège pour l'année 2010.

BON à DECOUPER et à retourner à :

CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 La Bastide-de-Sérou

CIVAM BIO 09

Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SEROU

Tél./Fax : 05 61 64 01 60

civambio09@free.fr

Le Conseil d'Administration 2009 des Bios d'Ariège :

Président : Hubert Steinmann (fromage de vache)	05 61 69 79 81
Trésorier : Hugo Ellemeet (bovins viande)	05 61 05 39 81
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68
Mathias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83
Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37
André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
François Faggianelli (bovins viande)	05 61 69 84 50
Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06

PETITES ANNONCES (suite)

CHERCHE : Emploi en arboriculture, si possible dans exploitation de petite taille. Diplômée BPREA fruits, pts fruits et transformation. Contact : Agathe Clergeau : Tél. : 06 80 60 43 29

CHERCHE : Ferme polyculture-élevage pour devenir associée ou faire une reprise progressive. Diplômée du BPREA maraîchage bio de Brens (81) en juin 2010. Contact : Anne Barral – Tél. : 05 61 26 08 49

CHERCHE : Emploi saisonnier pour couple 26 et 31 ans (ou pour 1 seule pers.). Motivés, mobiles et autonomes : cueillette, taille des arbres, foins, débroussaillage... Optique acquisition expérience en vue de créer une ferme-auberge. Contact : Hélène Tisserand : tisserandln@hotmail.com – Tél. : 06 67 42 92 46

CHERCHE (09-31-32-81-82-46) : 2 familles recherchent 30-50 ha de terres labourables pour productions céréales et oléagineux en biodynamie + transformation à la ferme. Vente directe et locale. Echange et partage à la ferme/ Contrainte : moins de 1h30 de Toulouse-ouest. Contact : Isabelle Jonas – Tél. : 05 34 57 07 99

CHERCHE (43) : GAEC 2 associés en Haute-Loire, cherche une personne pour remplacer un associé et transmettre savoir-faire. Ferme en AB : 95 ha (20 ha céréales, 75 ha en herbe), 50 vaches laitières. Contact René Fonton, Le Buisson, 43100 Vieille-Brioude. rene@fonton.org – Tél./Fax : 04 71 76 68 69